

# Sécurité sociale

La Sécurité sociale, créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945, fête cette année ses 70 ans. Elle gère tous les mécanismes de prévoyance collective. On distingue quatre types de risques, qui forment les quatre branches de la Sécurité sociale : la branche famille (dont handicap et logement...), la branche accidents du travail, la branche maladie (maladie, maternité, invalidité, décès) et la branche retraite (vieillesse et veuvage). Ces deux dernières représentent la grande majorité des dépenses engagées par la Sécurité sociale.

## Un déficit chronique depuis 20 ans

Ses ressources sont principalement constituées d'impôts et de cotisations sociales, qui représentaient, en 2014, près de 93 % de ses recettes. Ces dernières devraient s'élever à 484,3 milliards d'euros pour 2015. Parallèlement, et sous l'effet de facteurs multiples (augmentation de l'espérance de vie, amélioration des prestations...), les dépenses sociales ont progressé, depuis vingt ans, plus vite que la production nationale. La Sécurité sociale devrait ainsi terminer l'année 2015 avec un déficit de

12,8 milliards d'euros. Le déficit de la Sécurité sociale est un sujet récurrent depuis une vingtaine d'années et les différents gouvernements en place ont tenté par diverses mesures de revenir à l'équilibre.

Selon le texte présenté le 24 septembre dernier, le déficit devrait être inférieur à 10 milliards d'euros pour 2016. La réduction du déficit, entamée dès 2010, est rendue possible par diverses mesures et notamment la réforme des retraites de (âge légal passant progressivement à 62 ans contre 60 ans, cumul emploi-retraite...) et la modulation des allocations familiales, mise en place à l'été 2015, et qui produira pleinement ses effets en 2016.

C'est du côté de la branche « maladie » que le gouvernement espère le plus réduire les dépenses, pour parvenir à endiguer le déficit à moyen-long terme. Mais selon un rapport de la Cour des Comptes publié récemment, le retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale n'est pas « à espérer » avant 2020 ou 2021.

